

Déclaration d'eduQua : clarification concernant eduQua:2012

Certification des prestataires ayant une offre exclusivement en ligne

Explication

Depuis l'élaboration de la norme eduQua:2012 actuellement en vigueur, les formes d'offres de formation continue n'ont cessé d'évoluer. Ces dernières années, les instances de certification ont reçu un nombre croissant de demandes émanant de prestataires qui ne proposent que de l'enseignement à distance ou des formes d'apprentissage en ligne, par exemple, des programmes d'apprentissage, des webinaires, des MOOC (Massive Open Online Courses), etc.

eduQua estime que les prestataires proposant des offres en ligne ainsi que des formes d'apprentissage présentiel ou d'apprentissage mixte doivent pouvoir obtenir le label qualité s'ils répondent aux exigences. Toutefois, la norme eduQua:2012 comporte des standards destinés pour une bonne part à l'apprentissage présentiel.

Le présent document clarifie donc l'interprétation desdits standards et exigences concernant les offres en ligne, qui serviront de base à une gestion cohérente. Ce règlement restera en vigueur jusqu'à l'entrée de la nouvelle norme eduQua:2021.

Clarifications

1. Relation avec le marché suisse

Référence : F3 Informations complémentaires relatives à la certification

Question : Quelles exigences doivent satisfaire les prestataires de formation étrangers ?

Les organismes de formation continue ayant leur siège social à l'étranger doivent prouver qu'ils proposent des offres de formation continue sur le marché suisse de la formation ou à des client-e-s résident-e-s en Suisse. Les audits de certification et de re-certification doivent être effectués sur place.

2. Planification de la formation

Référence : C3, standard 9

Question : Qu'entend-on par planification de la formation pour les offres en ligne ?

Les exigences relatives à la planification de la formation et des cours s'appliquent également à la planification des formes et des séquences d'apprentissage faisant appel aux technologies comme l'enseignement à distance, les programmes de formation en ligne (WBT), les webinaires, les MOOC, les modules d'échange numériquement assistés, etc. L'institution doit formuler des exigences de qualité appropriées à la planification de ces séquences d'apprentissage et fournir des exemples.

3. Exigences concernant les formateurs

Référence : C4, standards 13-15

Question : Quels sont les rôles des « formateurs » et les exigences les concernant dans les séquences en ligne ?

Dans le cadre des offres en ligne, les « formateurs » assument des rôles spécifiques qui peuvent différer de ceux de l'apprentissage présentiel. Le terme « formateur » englobe aussi le personnel pédagogique de formation continue qui dans un environnement en ligne assume principalement le rôle de tutorat. Les exigences des standards 13, 14 et 15 restent valables et doivent correspondre aux conditions spécifiques de ces formes d'apprentissage. L'institution doit fournir des outils appropriés pour le retour d'informations, la visite d'observation et l'évaluation des séquences

d'apprentissage faisant appel aux technologies et une planification correspondante des visites (standard 15).

4. Infrastructure

Référence : C6, standard 20

Question : Qu'appelle-t-on salles de classe dans les environnements d'apprentissage en ligne ?

Les exigences de base pour les salles de classe et de travail physiques ainsi que pour l'infrastructure s'appliquent de la même manière aux espaces d'apprentissage faisant appel aux technologies (plateformes d'apprentissage, salles de chat, programmes de formation, salles de classe virtuelles, etc.). L'institution doit présenter des normes de qualité appropriées et faire figurer dans le concept une liste des espaces d'apprentissage spécifiques et des médias numériques.

Zurich, le 30 mars 2020

Secrétariat eduQua
Fédération suisse pour la formation continue FSEA